

Canton de PONT-DE-VEYLE

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 14

Nombre de Conseillers présents : 11

Date de la Convocation : 25/02/16

Date d'affichage : 25/02/16

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 3 mars 2016

L'an deux mil seize et le trois mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes BOURDIN Mireille, GUENOT-QUERMEL Véronique, LANTELME Laure, PONCET Ghislaine, ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, MANIGAND Frédéric, GONNARD Pierre et JAUSSAUD Florimond.

Étaient excusés ; Mmes TROUWAERT Claudine ayant donné pouvoir à Mme BOURDIN Mireille et CHABANNE Pascale ayant donné pouvoir à M. LAY Christian et M. BOYER Dominique ayant donné pouvoir à M. HYVERNAT Georges-Laurent.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 21/01/2016
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Audition de l'association Hélianthe dans le cadre de l'Agenda 21
- Aménagement mobilité de la route départementale n°66 – Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement des collectivités
- Aménagement mobilité de la route départementale n°66 – Attribution de la phase étude
- EPF de l'Ain – Signature de la Convention de portage fonciers et de mise à disposition concernant la propriété de M. PAUBEL
- Compte administratif des budgets principal, assainissement, CCAS et photovoltaïque
- Tarification des sacs poubelles du SMIDOM
- Subventions pour budget 2016
- Questions diverses

* Compte-rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2016

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 21 janvier 2016 ; aucune observation n'étant faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

* Compte-rendu de réunions

Communauté de Communes :

Commission Sports, Loisirs, et jeunesse : M. Frédéric MANIGAND, Conseiller Municipal, délégué à la commission Sports, Loisirs et Jeunesse expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion de la commission dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Audition de l'association Planète Danse,
- Réflexion sur les subventions accordées aux associations.

Syndicat locaux :

Syndicat Mixte Veyle Vivante : M. Georges-Laurent HYVERNAT, 2^{ème} adjoint Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Mixte Veyle Vivante expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Adoption du Compte Administratif, du Compte de Gestion et de l'affectation du résultat 2015,
- Adoption du Budget Primitif 2016,
- Participation 2016 des communes adhérentes ; 1 803 € pour la commune de Cruzilles-Lès-Mépillat.

Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne : M. Georges-Laurent HYVERNAT, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité syndical dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Adoption du Compte Administratif, du Compte de Gestion et de l'affectation du résultat 2015,
- Adoption du Budget Primitif 2016,
- Participation 2016 des communes adhérentes ; 840 € pour la commune de Cruzilles-Lès-Mépillat.

Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne : M. Le Maire, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Adoption du Compte Administratif, du Compte de Gestion et de l'affectation du résultat 2015,
- Adoption du Budget Primitif 2016.
-

Syndicat Mixte Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué au SMIDOM expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité Syndical dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Adoption du Compte Administratif, du Compte de Gestion et de l'affectation du résultat 2015,
- Adoption du Budget Primitif 2016,
- Investissements à venir ; travaux déchetterie de Francheleins, acquisition d'un ou deux camions.

* Audition de l'association Hélianthe dans le cadre de l'Agenda 21

Le Conseil Municipal accueille l'association « HELIANTHE » représentée par M. Florent CARRIERE, directeur adjoint au sein de l'association, qui a été informé de notre démarche « Agenda 21 » ; l'association « HELIANTHE » composée de 17 salariés et d'environ 200 adhérents, s'implique depuis plus de 30 ans dans le développement durable grâce à ses actions et services de conseil et de sensibilisation à l'énergie principalement ; au moment de l'élaboration des futurs « fiches actions » le volet « énergie » pourra être animé par l'association HELIANTHE. Une démonstration est faite concernant ce qui peut être fait avec la population (caméra thermique, comptage ...)

* Aménagement mobilité de la route départementale n°66 - Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement des collectivités auprès de la préfecture - Demande d'aide au titre des amendes de police et de la dotation territoriale auprès du Conseil Départemental et signature de la convention

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la route départementale n°66 – Route de Pont-de-Veyle ; il précise que les derniers éléments apportés portent l'opération à 220 000,00 € TTC, somme qui sera inscrite au budget primitif 2016.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que le projet peut faire l'objet d'une aide financière de la Préfecture et ce au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement des collectivités.

M. Le Maire rappelle également au Conseil Municipal que l'enrobé de la voie sera réalisé par le Conseil Départemental et qu'à ce titre il convient de signer une convention avec ce dernier ; de plus, il précise que le projet peut également faire l'objet d'une aide financière du Conseil Départemental et ce au titre des amendes de polices et de la dotation territoriale.

Le Plan de financement ci-après est proposé :

Coût total de l'opération (travaux & honoraires) : 183 333,33 € HT

<i>DEPENSES</i>		<i>RECETTES</i>	
<i>Travaux & Honoraires</i>	<i>183 333,33 €</i>	<i>CONSEIL DEPARTEMENTAL</i>	<i>27 500,00 €</i>
		<i>ETAT – Fonds de soutien</i>	<i>69 100,00 €</i>
		<i>CCCPV – Fonds de Concours</i>	<i>43 300,00 €</i>
		<i>AUTOFINANCEMENT</i>	<i>43 433,33 €</i>
<i>TOTAL :</i>	<i>183333,33 €</i>	<i>TOTAL :</i>	<i>183 333,33 €</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- De confirmer l'opération d'Aménagement mobilité de la RD n°66 et décide de maintenir l'inscription au Budget Primitif de l'année 2016 et ce pour un montant de 220 000,00 € TTC,
- D'approuver le plan de financement ci-dessus présenté,
- De solliciter l'aide financière de la préfecture et ce au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement des collectivités,
- De solliciter l'aide financière du Conseil Départemental et ce au titre des amendes de polices et de la dotation territoriale,
- D'autoriser M. Le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour l'enrobé de la voie,
- De donner tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* Aménagement mobilité de la route départementale n°66 - Attribution de la Phase Etudes

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement de la route départementale n°66 – Route de Pont-de-Veyle ; il précise que les derniers éléments apportés portent l'opération à 220 000,00 €TTC, somme qui sera inscrite au budget primitif 2016.

M. Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'attribution de la phase études confiée au cabinet B.E.V.S maître d'œuvre ; pour ce faire, M. Le Maire présente la proposition des études d'avant-projet et de projet de M. CUERQ de l'entreprise B.E.V.S. qui se décompose ainsi ;

MONTANT DES HONORAIRES : 11 760,00 € T.T.C.

- Etudes DT1 : 360,00 €TTC
- Relevé TOPOgraphique (TOPO) : 1 800,00 €TTC
- Etudes d'Avant-Projet (AVP) : 1 560,00 €TTC
- Etudes de PROjet (PRO) : 3 000,00 €TTC
- Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) : 720,00 €TTC
- Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT) : 720,00 €TTC
- Direction de l'Exécution des contrats de Travaux (DET) : 3 240,00 €TTC
- Assistance lors des Opérations de Réception des travaux (AOR) : 360,00 €TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- Décide de confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet B.E.V.S,
- Décide de lancer les études DT1 pour 360,00 €TTC, le relevé TOPOgraphique (TOPO) pour 1 800,00 €TTC, les études d'Avant-Projet (AVP) pour 1 560,00 €TTC, les études de PROjet (PRO) pour 3 000,00 €TTC, le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) pour 720,00 €TTC et l'Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (ACT) pour 720,00 €TTC,
- Charge M. Le Maire de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

* EPF de l'Ain - Signature de la Convention de portage fonciers et de mise à disposition concernant la propriété de M. PAUBEL

M. Le Maire rappelle qu'en raison du souhait d'un propriétaire de vendre son terrain cadastré selon les parcelles B666, B1079 et B1080 sis Rue du Biolay au propriétaire dont la propriété est attenante à ces dernières, la commune a envisagé l'éventuelle acquisition de ces parcelles par le biais de son Droit de Préemption Urbain et ce afin de ne pas bloquer les éventuelles constructions à venir dans ce secteur.

Il précise qu'une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) a été reçue en mairie le 9 décembre 2015 et que par délibération du 17 décembre 2015 la commune a transmis son DPU à l'EPF qui se portera acquéreur des dits parcelles.

M. Le Maire rappelle que les services des domaines ont été saisis afin de réaliser une évaluation de ces parcelles.

M. Le Maire précise que pour finaliser l'opération, une convention de portage foncier ainsi qu'une convention de mise à disposition doit être signée entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de l'Ain.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain pour l'acquisition des biens mentionnés ci-dessus,
- Accepte les modalités d'intervention de l'EPF de l'Ain, en particulier, le mode de portage de cette opération et les modalités financières,
- Charge M. Le Maire, de signer tous les actes et conventions nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée.

* Compte administratif des budgets principal, assainissement et photovoltaïque

Préalablement à l'approbation du compte administratif, du compte de gestion et du budget primitif de chacun des différents budgets (principal, assainissement et photovoltaïque), M. Le Maire fait la présentation détaillée de la 1^{ère} ébauche déjà réalisée des différents documents comptables concernant le Budget Principal.

* Tarifification des sacs poubelles du SMIDOM

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur la tarification de la fourniture de sacs poubelle aux utilisateurs des salles communales.

Pour compenser le coût des sacs poubelle achetés désormais par la commune auprès du SMIDOM, il est proposé de tarifier les dits sacs fournis lors de la mise à disposition de l'ensemble des salles communales et également lors de toutes manifestations extérieures.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide de porter le tarif des sacs poubelle fournis lors des locations des salles communales et lors de toutes manifestations extérieures à 1,60 € le sac de 50 litres,
- Charge M. Le Maire, de signer tous les actes nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée.

* Adhésion à l'association « Notre village »

M. Le Maire rappelle l'audition de l'association « Notre village » lors de la dernière séance du Conseil Municipal ; l'objectif de l'association étant d'accompagner de manière concrète et adaptée les communes pour la mise en place d'une politique de Développement Durable sur leur propre territoire par l'intermédiaire d'un Agenda 21 Local avec la Charte « Notre village terre d'avenir », il propose d'adhérer à l'association sachant que celle-ci accompagnera la commune pour toute la démarche méthodologique de l'agenda 21 et démarrera son travail par une phase de diagnostic.

Il rappelle que le coût de l'adhésion à l'association « Notre Village » serait de ;

- 0,60 cts d'euros par habitant et par an,
- 3 000 euros pour l'élaboration de l'Agenda 21 Local et ce pour 3 ans.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'adhérer à l'association « Notre village » afin d'être accompagné pour la mise en place de l'Agenda 21 et ce selon les coûts annoncés ci-dessus,
- Charge M. Le Maire, de signer tous les actes nécessaires à l'application de la délibération ci-avant mentionnée.

* Subventions pour budget 2016

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de la part du restaurant scolaire Cruzilles / Saint-André ; l'association peinant à équilibrer son budget, ses membres, soucieux de conserver le service de la cantine sont inquiets quant à la pérennisation de celle-ci. Ces derniers sollicitent donc une aide des mairies de Cruzilles et de Saint-André. Le Conseil Municipal est très favorable à cette aide. La somme sera définie en concertation avec la commune de Saint-André.

* Questions diverses

Eclairage de l'église la nuit : une remarque est faite quant à l'éclairage de l'église la nuit ; l'église n'étant pas branchée sur le réseau d'éclairage public, il peut donc y avoir un décalage d'horloge.

La date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal est fixée au 31/03/2016.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0h10.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,

Le 3 mars 2016

Le Maire,
Christian LAY



PONCET Alain

HYVERNAT Georges-Laurent

BOURDIN Mireille

PONCET Ghislaine

GUENOT-QUERMEL
Véronique

ETOURNAY-BOULARD
Anne-Marie

LANTELME Laure

MANIGAND Frédéric

GONNARD Pierre

JAUSSAUD Florimond